



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

SERVICE SPORT CISPD
DIRECTION SOLIDARITE

N°D24DSSP88

OBJET : SITES AQUATIQUES DE FUMEL VALLÉE DU LOT – PÉRIODE D'OUVERTURE SAISON ESTIVALE 2024

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2019B-62-SPSA en date du 11 avril 2019 relative à l'approbation du règlement intérieur de l'Espace Aquatique et Ludique du site de Ferrié à Penne d'Agenais ;

Vu la délibération n°2023A-15-SPSA en date du 23 février 2023 relative à la validation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) et du règlement intérieur de la piscine intercommunale de Fumel « Théâtre d'Eau » ;

Vu les décisions n°D24DSSP63 et D24DSSP61 en date du 15 mars 2024 relatives aux tarifs de l'Espace Aquatique et Ludique du Site Nature de Ferrié à Penne d'Agenais et de la Piscine Intercommunale de Fumel « Théâtre d'Eau » ;

Considérant qu'il y a lieu de définir pour la saison 2024, les dates et horaires d'ouverture des sites aquatiques de Fumel Vallée du Lot ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) - De fixer les dates d'ouverture au public des sites aquatiques de Fumel Vallée du Lot comme suit :

	Période d'ouverture pour 2024	Horaires
Jeux d'eaux du Site Nature de Ferrié à Penne d'Agenais	Du vendredi 1 ^{er} juillet au mardi 31 août 2024	De 11h00 à 19h00
Piscine Intercommunale de Fumel « Théâtre d'Eau »		De 13h00 à 19h00

2°) – D'ouvrir la Piscine Intercommunale de Fumel aux accueils collectifs de mineurs du territoire les lundis et jeudis entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2024 de 10h00 à 12h00 ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240418-D24DSSP88-AR
Reçu le 02/05/2024
Publié le 02/05/2024

3°) – De charger Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-président de toutes les formalités en rapport avec cette affaire.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 avril 2024



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 02 mai 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 02 mai 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com